

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENEJAN

Séance du 28 Octobre 2009

NOMBRE DE MEMBRES

- AFFERENTS AU C.M. : 15
- EN EXERCICE : 15
- QUI ONT PRIS PART A
LA DELIBERATION : 14

L'an deux mil neuf

et le Vingt-huit Octobre

à *dix-huit* heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de *Monsieur UGHETTO Bernard, MAIRE.*

DATE DE LA CONVOCAATION

20/10/2009

PRESENTS : *Mmes BARNIER, BONIFACE, LOISON, SAVARON, MM. ARINGHIERI, BLANC, ESTELLE, FARGIER, MILLOT, QUERY, UGHETTO, VINCENT.*

DATE D'AFFICHAGE

20/10/2009

ABSENTS EXCUSES : *Mme OLLIVIER (donné procuration à M. VINCENT), M. TUFFERY (donné procuration à M. ARINGHIERI) Pour voter en leurs lieu et place. M. BOSQUET.*

OBJET DE LA DELIBERATION :

-Avis sur le projet de création d'un gazoduc (ERIDAN) proposé par GRT Gaz.

Mme BONIFACE Isabelle a été nommé(e) Secrétaire

Le Conseil Municipal régulièrement réuni et convoqué en session ordinaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le projet ERIDAN, de la Société GRT Gaz, portant sur la mise en place d'un gazoduc qui passerait sur le territoire communal (Terres de St Georges).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis défavorable par :

13 voix CONTRE

1 ABSTENTION

-Au fuseau ouest proposé.

Ainsi fait et délibéré : les jour mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le :

Après publication et

Notification du :

VENEJAN le, 30 Octobre 2009

Le MAIRE :

M. UGHETTO B.

